

NOM DE NAISSANCE :

PRENOM :

RECAPITULATIF DU DEROULEMENT DE CARRIERE

Joindre les attestations des employeurs

Conformément à l'Arrêté du 16 août 1999 modifiant l'Arrêté du 18 août 1995 relatif au Diplôme de Cadre de Santé : « Le candidat doit avoir exercé pendant au moins 4 ans à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection pour être admis à suivre la formation ».

NOM et ADRESSE de l'EMPLOYEUR	SERVICES d'affectation ¹	Fonction occupée et quotité de travail (ex. 50, 80 %)	Dates précises des périodes passées dans chaque service		Durée en mois	Dates des interruptions de service supérieures à un mois²		Durée en mois	TOTAL en mois de l'activité professionnelle réelle
			du	au		du	au		

¹ Indiquer la discipline

dupliquer autant que nécessaire

² Disponibilités, congés maladie et maternité sont considérés, pour l'étude du dossier, comme interruptions de service.